

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Roxanne Bisson](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6767026f2cb7e98f9aa579be>

Date d'obtention : 2021-03-18 19:50:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

en premier lieu nous devons rencontrer chacun des élève impliqué dans la situation de sexto (la personne sur la photo, celui qui partage la photo, ceux qui l'on reçu,...) remplir la grille avec chacun d'eux et confisqué leur téléphone. suite à cela nous envoyons les info et tout à la police qui remplira un rapport et avisera le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Rencontrer toute les personne concerné incluant ceux qui ont reçu ou vu la vidéo ou la photo afin d'avoir toute les informations en main. Rencontrer ceux qui ont vu la photo avant de rencontrer celui qui a repartagé la photo/vidéo

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer la victime (la personne dont la photo ou la vidéo circule). Si cette personne n'est pas celui qui est venu nous parlé de la situation.